

Copie.

110.

Académie N^{le} de France, à Rome.
 sur Compte chez Torlonia et C^{ie}.

687

1828.

			Doit
Mars	23	Bayi à M. le Directeur chez M ^{re} Guérin	16000
Juillet	1	id. cot. ci dessus	16000
	30	id. cot. ci dessus	16000
Septembre	30	id. cot. ci dessus	16000
Décembre	29	id. cot. ci dessus	16000
	31	id. cot. ci dessus	24000
Commission de Banque, y compris celle de Paris sur fus 104000 à 1 %			1040
			<hr/> 189040

			avoir
Mars	3	Positifs par M. M. Latitte de Paris	29000
Juillet	25	id. par les susdits	22000
août	16	id. par les susdits	22000
novembre	19	id. par les susdits	22000
			<hr/> 91000
Décembre	31	Doit p ^r solde francs de Commission	17040
			<hr/> fus 108040

S. C. ou O.

Rome le 31 décembre 1828

Signé Torlonia.

copie

638

Nous soussignés déclarons avoir reçu de Mons.^{eur} le ches.^{eur}
Guérin, Directeur de l'Académie R.^{oyale} de France à Rome,
par le débit de compte de la dite Académie, la somme
de mille quarante francs, en remboursement des frais
de commission, y compris celle de M. J. Lafitte et
C^{ie} de Paris, relatif au compte de la dite Académie,
Arrêté à tout ce jour.

pp. fes. 1080.

Rome 31 décembre 1828.

Signé Eschoni.